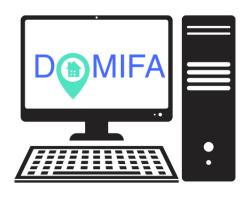


# La Fabrique des Ministères Sociaux présente :



Découvrez comment utiliser DomiFa grâce à ce guide utilisateur !





1. Présentation de DomiFa



2. L'inscription en ligne



3. La création de comptes utilisateurs



4. L'import des données domiciliés



5. La création d'une demande de domiciliation



6. La liste des domiciliés



7. La fiche domicilié



8. Les données statistiques et la fonction d'export de données



## Présentation de DomiFa

## 1. QU'EST-CE QUE DOMIFA?

DomiFa est un outil numérique permettant aux organismes domiciliataires de simplifier la gestion de la domiciliation des personnes sans domicile stable.

DomiFa est un service de l'État développé au sein de la Fabrique des Ministères Sociaux dans le cadre du programme Startups d'État. Une Startup d'État est un service public sans personnalité juridique propre, constituée d'une petite équipe totalement autonome. Elle est financée par une administration porteuse qui lui garantit un espace de liberté pour innover. Elle naît de l'identification d'un problème rencontré par les citoyens comme par les agents publics, qu'elle se donne pour objectif de résoudre grâce à un service numérique.

## 2. A QUI S'ADRESSE T-IL?

DomiFa s'adresse aux CCAS, CIAS, communes et tout autre organisme agréé (associations, hôpitaux...) et a pour objectifs de sécuriser le processus de domiciliation tout en permettant de libérer du temps pour l'accompagnement social.

## 3. COMMENT S'INSCRIRE?

DomiFa est accessible via une plateforme Web sécurisée sur Google Chrome ou Firefox. Il est disponible gratuitement.

Pour obtenir la procédure d'inscription il suffit de nous contacter sur l'adresse mail suivant: contact.domifa@fabrique.social.gouv.fr



1. Présentation de DomiFa





2. L'inscription en ligne



3. La création de comptes utilisateurs



4. L'import des données domiciliés



5. La création d'une demande de domiciliation



6. La liste des domiciliés



7. La fiche domicilié



8. Les données statistiques et la fonction d'export de données



Pour vous inscrire sur la plateforme :

- Rendez-vous sur le lien suivant : https://domifa.fabrique.social.gouv.fr/

La première étape consiste à créer votre structure puis votre compte administrateur.

Il est nécessaire d'entrer les vraies informations sur votre structure, même si vous êtes en phase de test. En effet, ces informations seront celles reprises dans les Cerfa générés automatiquement par l'outil.

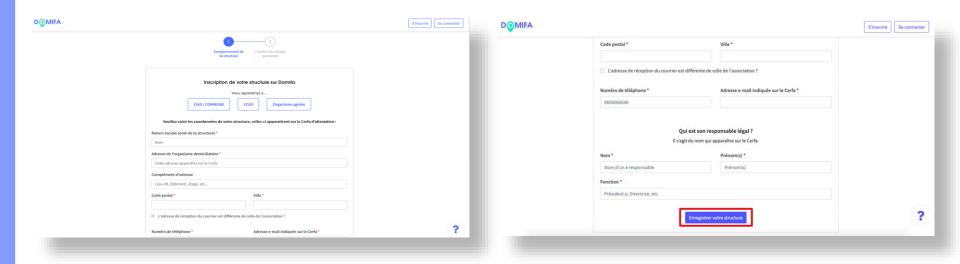
- Cliquez sur « S'inscrire »



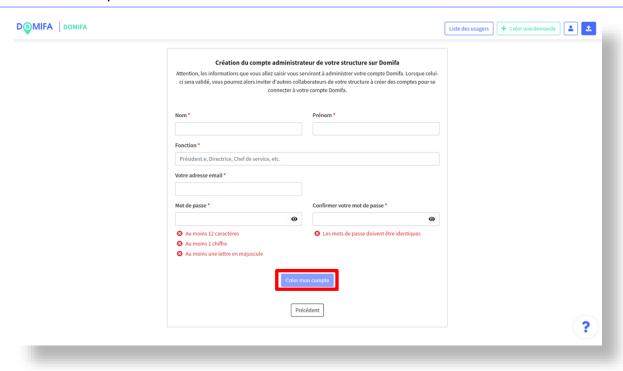
- Entrez le code postal de votre structure
- Cliquez sur « J'inscris ma structure »



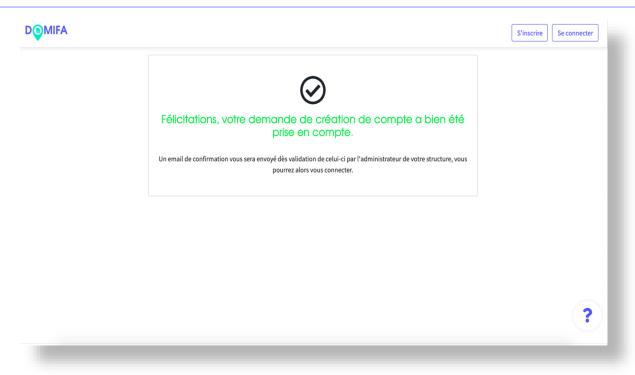
- Complétez les champs vides
- Cliquez sur « Enregistrer votre structure »



- Créez ensuite votre compte administrateur en complétant les champs vides
- Cliquez sur « Créer mon compte »



 Une fois le formulaire validé par notre équipe (un mail de confirmation vous sera envoyé) et vous pourrez ensuite vous connecter et consulter les informations relatives à votre structure.



## MODIFICATION DES DONNÉES STRUCTURES

Suite à la création d'une structure, il est possible de modifier ses informations.

Seuls les administrateurs peuvent procéder à ces modifications.

#### Pour cela:

- Rendez-vous sur la page <a href="https://domifa.fabrique.social.gouv.fr/mon-compte">https://domifa.fabrique.social.gouv.fr/mon-compte</a> rubrique « Informations de ma structure »
- Cliquez sur « Modifier les informations »
- Procédez aux modifications souhaitées puis les valider

Attention! Les informations modifiées seront aussi reportées sur les Cerfas générés par DOMIFA.

#### Informations de ma structure



## SUPPRESSION DES DONNÉES DOMICILIÉS

Seuls les administrateurs peuvent procéder aux suppressions des données domiciliés de la structure.

#### Pour ce faire:

- Connectez-vous en tant qu'administrateur
- Cliquez sur l'icône en haut à droite de la page d'accueil
- Dans la section "remise à zéro", cliquez sur "supprimer tous les usagers"
- Cliquez sur "continuer"
- Réception d'un code de confirmation par mail
- Entrez le code et cliquer sur "confirmer la suppression"

Attention! Toutes les données usagers de votre structure seront alors supprimées définitivement et ce sans possibilité de retour en arrière.

## Remise à zéro





1. Présentation de DomiFa



2. L'inscription en ligne





3. La création de comptes utilisateurs



4. L'import des données domiciliés



5. La création d'une demande de domiciliation



6. La liste des domiciliés



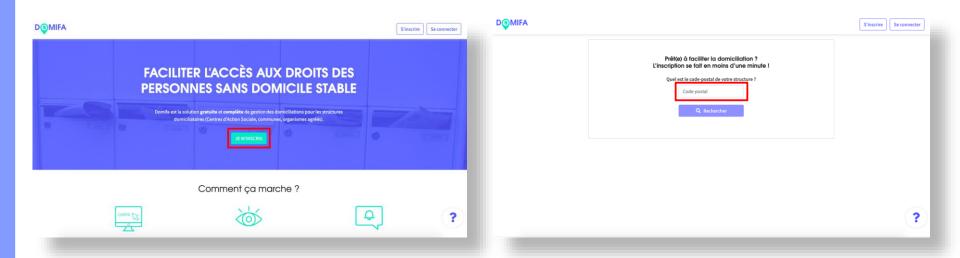
7. La fiche domicilié



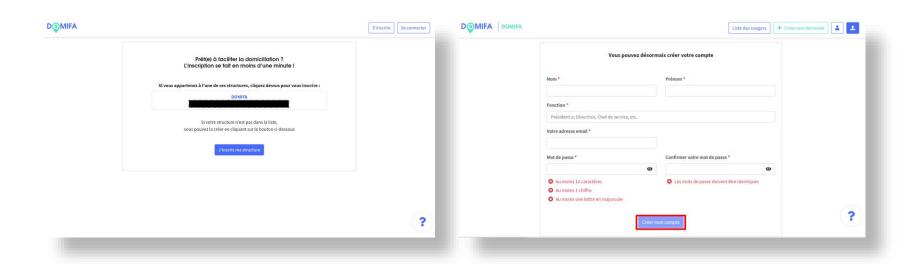
8. Les données statistiques et la fonction d'export de données



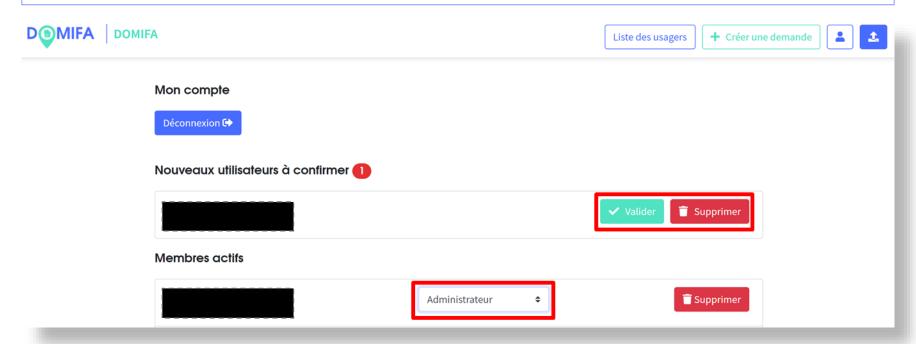
- Après la création de votre structure, vous pouvez créer des comptes utilisateurs, en suivant les étapes suivantes :
- Rendez-vous sur la page https://domifa.fabrique.social.gouv.fr/
- Cliquez sur « Je m'inscris »
- Entrez le code postal de votre structure



- Sélectionnez votre structure dans la liste des résultats
- Remplissez le formulaire d'inscription
- Cliquez sur « Créer mon compte »
- Vérifiez la réception du mail de confirmation de création du compte



- L'administrateur a la possibilité de faire évoluer les droits des comptes utilisateurs et de choisir une rôle administrateur, instructeur, ou facteur.



Deux rôles sont disponibles sur notre plateforme : administrateur et instructeur. Ci-dessous un tableau récapitulant les fonctionnalités accessibles par rôle :

FONCTIONNALITÉS	INSTRUCTEUR	ADMINISTRATEUR
Changement de rôle d'un utilisateur		X
Suppression d'un utilisateur		X
Modification des informations de votre structure		X
Suppression de la liste des usagers liée à votre structure		X
Création du dossier d'un domicilié	X	X
Validation ou le refus d'un dossier de domicilié		X
Modification de la fiche d'un domicilié :  - suivi du courrier et des passages  - état civil*  - ayants-droits  - transfert de courrier*  - procuration de courrier*  - entretien  - pièces jointes	X	X
Gestion de la réception des courriers/colis/avis	X	X
Déclaration du passage d'un domicilié à la structure	X	X
Déclaration de l'appel d'un domicilié	X	X
Radiation du dossier d'un domicilié	X	X
Renouvellement du dossier d'un domicilié	X	X
Téléchargement des pièces jointes liées au dossier :  cerfa de demande d'attestation  cerfa d'attestation	Х	Х
Suppression du dossier d'un domicilié		X



1. Présentation de DomiFa



2. L'inscription en ligne



3. La création de comptes utilisateurs





4. L'import des données domiciliés



5. La création d'une demande de domiciliation



6. La liste des domiciliés



7. La fiche domicilié



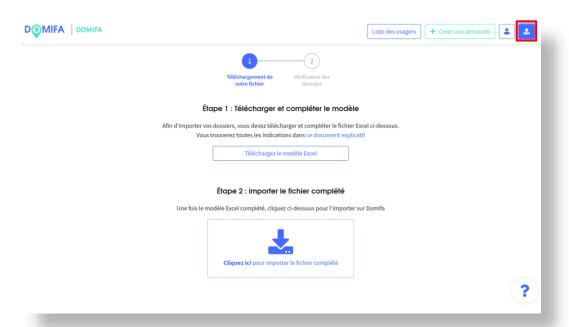
8. Les données statistiques et la fonction d'export de données



## 4. L'import des données domiciliés

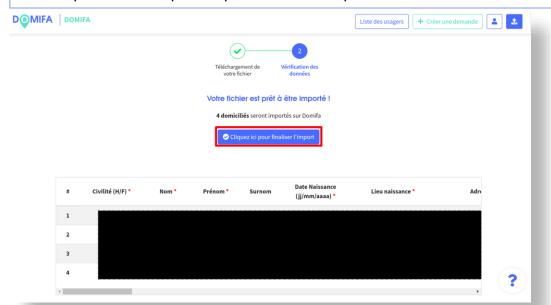
Une fonctionnalité d'import de données a été créée afin de télécharger les données liées à vos domiciliés actuels. Si vous disposez déjà d'une base de données ou d'un tableau Excel de domiciliés, nous vous conseillons fortement d'utiliser cette fonctionnalité dès le début de votre utilisation de DOMIFA.

Pour cela, suivre les étapes suivantes :



# 4. L'import des données domiciliés

- Cliquez sur l'Etape 1 « Télécharger et compléter le modèle»
- Enregistrez le fichier Excel dans vos documents puis compléter l'ensemble des colonnes à l'aide du guide explicatif disponible en ligne
- Une fois le fichier finalisé, cliquez sur l'Etape 2 « Importer le fichier complété »
- En cas de message(s) d'erreur(s), des champs en rouge seront affichés, corrigez les directement sur votre tableau Excel ces champs puis testez à nouveau l'import du fichier corrigé
- Cliquez sur « Cliquez ici pour finaliser l'import »

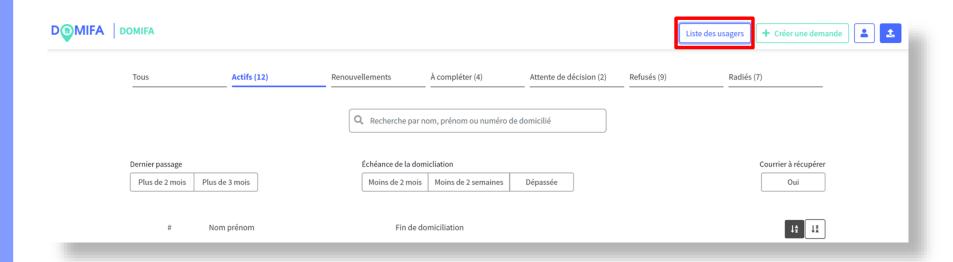


## Remarques complémentaires :

- 1.Il n'est pas possible d'utiliser votre propre fichier Excel car les colonnes de notre modèle sont paramétrées aux données affichées sur notre plateforme.
- 2. Il n'est pas possible de supprimer les colonnes vides du fichier Excel car une suppression de colonne rendrait la totalité des données invalide.

# 4. L'import des données domiciliés

Une fois l'import validé, l'ensemble des domiciliés apparaissent lorsque vous cliquez sur « liste des usagers ».





1. Présentation de DomiFa



2. L'inscription en ligne



3. La création de comptes utilisateurs



4. L'import des données domiciliés





5. La création d'une demande de domiciliation



6. La liste des domiciliés



7. La fiche domicilié



8. Les données statistiques et la fonction d'export de données



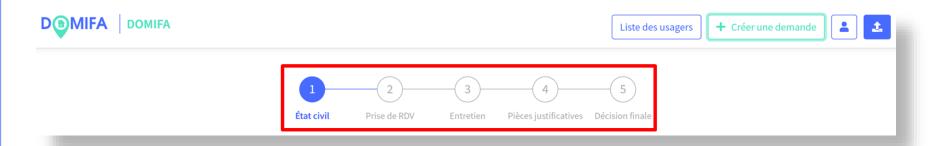
## 5. La création d'une demande de domiciliation

Pour créer une demande de domiciliation, il vous suffit de cliquer sur « + Créer une demande »

Vous y retrouverez les étapes classiques de création d'une demande de domiciliation.

- Ci-dessous les étapes de création d'une demande de domiciliation sur DomiFa:
- Etat-Civil
- Prise de RDV
- Entretien
- Pièces justificatives
- <u>Décision finale</u>: la validation ou le refus d'une domiciliation ne peut être réalisé que par un administrateur. Un profil instructeur peut uniquement "mettre en attente" une demande de domiciliation

Les informations entrées durant ces étapes permettent le remplissage automatique des Cerfas. En cas de corrections à apporter, les modifications peuvent être apportées a posteriori dans la fiche domicilié.





1. Présentation de DomiFa



2. L'inscription en ligne



3. La création de comptes utilisateurs



4. L'import des données domiciliés



5. La création d'une demande de domiciliation





6. La liste des domiciliés



7. La fiche domicilié



8. Les données statistiques et la fonction d'export de données



## 6. La liste des domiciliés

Vous pouvez accéder à l'ensemble de vos données domiciliés en cliquant sur « Liste des usagers »

#### Fonction recherche:

Une fonction recherche vous permet de retrouver facilement un domicilié à l'aide de son nom, prénom ou numéro de domicilié.

### Filtres:

Des filtres vous sont proposés pour trier les domiciliés :

- Statut des domiciliés
  - Tous : l'ensemble de vos domiciliés
  - Actifs : pour les usagers dont la domiciliation est en cours
  - · Renouvellement : pour les usagers dont le renouvellement est en cours
  - A compléter : lorsqu'une demande de domiciliation a été initiée mais non finalisée
  - En attente de décision : lorsqu'une demande a initié par un instructeur et est en attente de validation par un administrateur
  - Refusés : lorsqu'une demande de domiciliation ou de renouvellement a été refusée
  - Radiés : suite à une radiation
- Dernier passage du domicilié (plus de 2 mois / plus de 3 mois)
- Echéance de domiciliation : (2 semaines de l'échéance / en orange à 2 mois de l'échéance)

## Raccourcis pour les interactions:

Vous retrouverez sur la liste des usagers les noms et prénoms des domiciliés, la date de fin de domiciliation, ainsi que des raccourcis pour les interactions 🥩 🖂 💰 🕒 . Il est possible de cliquer directement sur ces raccourcis afin de noter la réception/ distribution d'un courrier, le passage du domicilié ou encore la réception d'un appel.





1. Présentation de DomiFa



2. L'inscription en ligne



3. La création de comptes utilisateurs



4. L'import des données domiciliés



5. La création d'une demande de domiciliation



6. La liste des domiciliés





7. La fiche domicilié

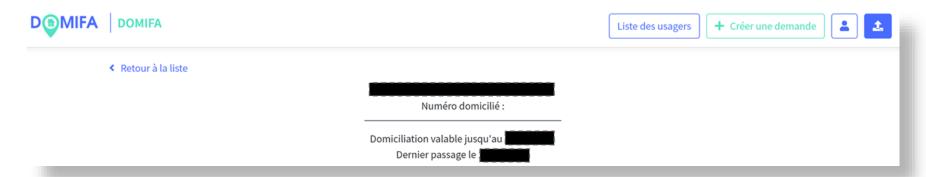


8. Les données statistiques et la fonction d'export de données



Les informations détaillées de chaque domicilié sont contenues dans une fiche récapitulative individuelle que vous pouvez consulter en cliquant sur <u>Accéder à la fiche</u>

En entête d'une fiche domicilié vous retrouvez le nom et prénom du domicilié, la date d'échéance de sa domiciliation et la date du dernier passage.



Au sein de la fiche vous retrouvez les éléments ci-dessous :

## Signaler la réception d'un courrier, d'un passage, ou d'un appel :

Sur la fiche du domicilié, il vous est possible de déclarer la réception et récupération de courriers / colis / avis de passage / les passages sans récupération de courrier et les appels téléphoniques. Pour cela, vous pouvez utiliser les icône et compteurs disponibles en haut de la fiche domicilié. La réception du courrier s'affichera alors dans la section "Suivi du courrier et des passages". De même, une fois la réception déclarée, un bouton permettant de valider la distribution s'affichera.

## Suivi courriers et passages :

Le compteur des 3 mois sans passage est automatiquement mis à jour suite au suivi des courriers et passages.

#### Informations état civil:

La partie état civil saisie au moment de l'entretien est modifiable dans la fiche usager.

#### Ayant droits:

Les informations relatives aux ayants droit sont modifiables dans la fiche usager.

#### Historique de la domiciliation :

Les différentes étapes liées à la demande de domiciliation sont disponibles dans l'historique du domicilié. Il est présenté dans cette partie la date de modification, le type de décision réalisé ainsi que l'utilisateur responsable de cette décision.

### Transfert:

Vous pouvez y renseigner le nom et l'adresse de l'établissement vers lequel la personne domiciliée souhaite transférer son courrier.

### **Procuration:**

Une fonctionnalité de procuration vous permet d'inscrire pour chaque domicilié une personne autorisée à récupérer les courriers en son nom.

### Entretien:

Les informations saisies durant l'entretien sont modifiables dans cette partie.

## <u>Pièces jointes :</u>

Vous pouvez insérer des pièces jointes dans chaque fiche domicilié (pièce d'identité, cerfas...) et de télécharger l'attestation de domiciliation du domicilié.

## Suppression d'un domicilié:

Seul un administrateur peut procéder à la suppression d'un domicilié. Il suffit de se rendre sur la fiche d'un domicilié en bas de page. Attention cependant, une fois celui-ci supprimé, toutes ses données et son historique le seront aussi. En cas de suppression d'un domicilié par erreur, vous pouvez re-créer une domiciliation en ajoutant une date de première domiciliation antérieure à la date de création.

### Procéder à un renouvellement / une radiation / une suppression

Il vous est possible de faire évoluer le statut d'un domicilié en bas de page de sa fiche utilisateur en procédant à son renouvellement, sa radiation, ou encore la suppression de son dossier.

En cas de radiation, un courrier de radiation pré-rempli vous est proposé. N'hésitez pas à le modifier et le personnaliser à l'aide de votre charte graphique.

### Téléchargement du cerfa d'attestation de domiciliation :

Il vous est possible de télécharger à tout moment le Cerfa d'attestation de domiciliation



1. Présentation de DomiFa



2. L'inscription en ligne



3. La création de comptes utilisateurs



4. L'import des données domiciliés



5. La création d'une demande de domiciliation



6. La liste des domiciliés



7. La fiche domicilié





8. Les données statistiques et la fonction d'export



## 8. Les données statistiques et la fonction d'export

Les données statistiques liées à votre utilisation de DomiFa sont accessibles à tout moment à partir du lien suivant : <a href="https://domifa.fabrique.social.gouv.fr/rapport-activite">https://domifa.fabrique.social.gouv.fr/rapport-activite</a> ou bien depuis votre espace personnel :



Cette fonctionnalité vous permet de remplir votre obligation légale et réglementaire (Article L 264-8 et Article D 264-8 du code de l'action sociale et des familles) de transmission annuelle au préfet de département de votre rapport d'activité de domiciliation. Il vous permet aussi d'assurer le suivi et le pilotage de votre activité.

Les mises à jour étant effectuées quotidiennement, la date du rapport consultée correspond aux données de la veille.

En complément de ces statistiques, une <u>fonction d'export</u> est également proposée afin que vous puissiez télécharger l'ensemble des données de vos domiciliés à travers un fichier excel. Celle-ci est disponible en bas de votre espace personnel :





1. Présentation de DomiFa



2. L'inscription en ligne



3. La création de comptes utilisateurs



4. L'import des données domiciliés



5. La création d'une demande de domiciliation



6. La liste des domiciliés



7. La fiche domicilié



8. Les données statistiques et la fonction d'export





# 9. Pour toute autre question:

1 Consulter la F.A.Q DomiFa sur le lien : <a href="https://domifa.fabrique.social.gouv.fr/faq">https://domifa.fabrique.social.gouv.fr/faq</a>

Nous contacter via le mail : contact.domifa@fabrique.social.gouv.fr